

RENTREE SCOLAIRE 2022/2023



Direction Vie Scolaire

Tél : 04 76 60 76 26 ou 04 56 58 96 15

- * Votre enfant est né(e) en : 2019
- * Votre enfant rentre au CP
- * Vous faites une demande de dérogation
- * Vous êtes nouvel arrivant sur la commune

- Vous devez inscrire administrativement votre enfant en mairie au service éducation.

Du lundi 3 janvier au vendredi 4 février 2022 inclus de 8H30 à 12H00 sans rendez-vous ou l'après-midi sur rendez-vous uniquement.

- Livret de famille original
- Pièce d'identité du parent
- Justificatif de domicile de – 3 mois (si les parents de l'enfant sont hébergés : fournir une attestation manuscrite de l'hébergeant + la photocopie de sa pièce d'identité **ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergé à la même adresse**).

Un certificat d'inscription administrative vous sera délivré pour procéder à l'admission à l'école.

- Vous rendre à l'école dont vous dépendez, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Muni(e) du carnet de santé de votre enfant et si besoin d'un certificat de radiation de l'école précédente.

BEL AIR		BOURG		RUIRES		VAL	MAISONS NEUVES
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Elémentaire	Maternelle
Tous les jours à partir de 16h30	Les lundis sur rendez-vous au 04 76 25 11 65 * ou par mail ce.0382565g@ac-grenoble.fr	Les lundis à partir du 10 janvier sur rendez-vous uniquement par mail ce.0380462w@ac-grenoble.fr	Les vendredis sur rendez-vous uniquement par mail ce.0383015w@ac-grenoble.fr	Les vendredis sur rendez-vous par mail ce.0382940p@ac-grenoble.fr	Sur rendez-vous uniquement au 04 76 25 69 92* ou par mail ce.0383032p@ac-grenoble.fr	Tous les vendredis à partir du mois de mars sur rendez-vous uniquement au 04 76 24 47 78 * ou par mail ce.0382467a@ac-grenoble.fr	Uniquement sur rendez-vous par mail ce.0382010d@ac-grenoble.fr

***Merci de laisser un message sur les répondeurs des écoles pour demande de rendez-vous (nom de la famille et contact téléphonique).**